

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Environnement, urbanisme et logement »

Conseil municipal du 8 décembre 2014
Séance du 14 novembre 2014

36 Oise la Vallée - convention d'objectifs et subvention 2014

Etaients présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mmes CARLIER, JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. N'DIAYE, Mmes MOUSSATEN, BARBETTE, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes FAZAL, MEHADJI, SAVAS, DHOURY, MM. BOUKHACHBA, MONTES, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, Mmes M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, M. NATANSON.

Etaients absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme OYONO

Mme DUHIN

M. ASSAMTI

M. ATAKAYA

Mme GOMES-NASCIMENTO

Mme STAMMINGER

Pouvoir à :

M. LEMAIRE

Mme CAPON

M. BOUKACHBA

M. BOUADDI

Mme SAVAS

M. SERTAIN

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :

39

- Nombre de conseillers en exercice :

39

- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :

39

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Brahim BELMHAND, maire adjoint, expose :

L'agence d'urbanisme Oise-la-Vallée, constituée des villes et des structures intercommunales de la vallée de l'Oise, propose, à ses membres, par ses observations et analyses des perspectives d'ensemble en matière d'aménagement et de développement. Elle participe à l'élaboration des documents de planification interterritoriaux, notamment les SCOT du territoire de la vallée de l'Oise. Elle réalise, pour le compte des collectivités, des études en lien avec ses domaines d'intervention et met en œuvre des mesures propres à assurer l'information de la population et à animer le milieu local des professionnels de l'aménagement et de l'urbanisme.

Le conseil d'administration définit chaque année un programme partenarial d'activités pour lequel il sollicite, des différents membres, le versement de subventions permettant la réalisation de ce programme.

La ville de Creil, au regard de l'intérêt dudit programme pour les dossiers portés par la ville, propose d'y participer à hauteur de 13 500 €.

Il vous est proposé d'autoriser monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec l'agence d'urbanisme Oise-la-Vallée et d'autoriser le versement de la subvention.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat complétée par la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 et la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le programme partenarial de travail 2014,

Vu l'avis de la commission « Environnement, urbanisme et logement » en date du 14 novembre 2014

Vu la convention financière 2014 entre la ville de Creil et l'agence d'urbanisme Oise la vallée,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1er : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention partenariale avec l'agence d'urbanisme pour le programme de travail 2014, ainsi que tout avenant ou document y afférent.

Article 2 : d'autoriser le versement de la subvention d'un montant de 13 500 €.

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante, sur les crédits ouverts à cet effet, au budget de la ville, compte 065-6574 UR.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 09 DEC. 2014

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXECUTOIRE
après dépôt en Sous-Préfecture le 12/12/14
et publication ou notification le 09/12/2014
CREIL le 12/12/2014.....

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise

LE MAIRE



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Ratuy